

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 38

N'a pas pris part au vote : 0

Réf : 2023-63

Objet : Avenants n°1 aux différents lots de l'opération pour l'Aménagement des espaces extérieurs de la piscine Jacques Monquaut

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux mai, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Housseem DHAOUADI, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Said DSOULI, Luc MISEREY, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Maxime VELAY, Patrick LEBOUQC.

Absents excusés représentés :

Noura DALI OUHARZOUNE représentée par Fouzi BENTALEB
Jamal HRAIBA représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE
Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING
Sarith SA représenté par Murielle BERNARD
Cristina MORAIS représentée par Frederic REBOUL
Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Othman NASROU représenté par Benoit CORDIN
Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Djamel ARICHI

Absents : Myriame AOURIR.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Paul BERNARDET, Zouhir AGHACHOU, Zair AMARI, Nelly LOUIS, Aurélia COTTE, Chantal MONNIER.

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2023-63

Objet : Avenants n°1 aux différents lots de l'opération pour l'Aménagement des espaces extérieurs de la piscine Jacques Monquaut

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2194-1 et L.3135-1 ;

Vu la délibération n°2022-363 du 03 octobre 2022 autorisant Monsieur le maire à signer le marché de travaux relatifs aux aménagements des abords de la piscine Jacques Monquaut.

Vu la délibération n°2022-380 du 7 novembre 2022 portant modification de la délibération n°2022-363 du 3 octobre 2022 relative à l'attribution du marché à procédure adaptée de travaux d'aménagement des abords de la piscine Jacques Monquaut – erreur matérielle ;

Vu l'article L2194-1 du code de la commande publique

Vu l'avis de la commission MAPA du 11 mai 2023

Vu l'avis de la commission municipale « finances, développement économique, urbanisme et travaux » du 10 mai 2023 ;

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la piscine J. Monquaut, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour un montant de 34 881,32 € HT.

Considérant que l'évolution du montant du marché précité est la suivante :

Lots	Montant initial	Montant avenant n°1	Montant total avenants en €HT	% de variation	Montant marché après avenants en €HT	Montant marché après avenants en €TTC
1- SRG	540 000,00 €	23 263,21 €	23 263,21	4,31%	563 263,21 €	675 915,85
2- PARC ESPACES	1 222 543,00 €	-47 240,00 €	-47 240,00	-3,86%	1 175 303,00	1 410 363,60
3- AQUA PRO	665 635,00 €	24 519,00 €	24 519,00	3,68%	690 154,00	828 184,80
4- SEM	62 366,64 €	13 399,50 €	13 399,50	21,49%	75 766,14	90 919,37
5- MCFE	110 665,60 €	2 774,30 €	2 774,30	2,51%	113 439,90 €	136 127,88
6- PEC	189 527,50 €	18 165,31 €	18 165,31	9,58%	207 692,81	249 231,37
TOTAL	2 790 737,74 €	34 881,32 €	34 881,32	1,25%	2 825 619,06	3 390 742,87

Après en avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1^{er} : Approuve l'avenant n°1 au lot n°1 du marché 2228 concernant les travaux d'aménagement des abords de la piscine Jacques Monquaut à signer avec la Société de Rénovation Générale (SRG) sise 6 avenue des étangs Pres 78250 HARDRICOURT

Lots	Montant initial	Montant avenant n°1	Montant total avenants en €HT	% de variation	Montant marché après avenants en €HT	Montant marché après avenants en €TTC
1- SRG	540 000,00 €	23 263,21 €	23 263,21	4,31%	563 263,21 €	675 915,85

Article 2 : Approuve l'avenant n°1 au lot n°2 du marché 2228 concernant les travaux d'aménagement des abords de la piscine Jacques Monquaut à signer avec la Société Parc Espaces sise 5 rue Joseph Cugnot 78120 RAMBOUILLET

Lots	Montant initial	Montant avenant n°1	Montant total avenants en €HT	% de variation	Montant marché après avenants en €HT	Montant marché après avenants en €TTC
2- PARC ESPACES	1 222 543,00 €	-47 240,00 €	-47 240,00	-3,86%	1 175 303,00	1 410 363,60

Article 3 : Approuve l'avenant n°1 au lot n°3 du marché 2228 concernant les travaux d'aménagement des abords de la piscine Jacques Monquaut à signer avec la Société Aqua Pro Urba sise 2507 Avenue de l'Europe Les pavillons de Sermenaz 79140 RILLIEUX LA PAPE

Lots	Montant initial	Montant avenant n°1	Montant total avenants en €HT	% de variation	Montant marché après avenants en €HT	Montant marché après avenants en €TTC
3- AQUA PRO	665 635,00 €	24 519,00 €	24 519,00	3,68%	690 154,00	828 184,80

Article 4 : Approuve l'avenant n°1 au lot n°4 du marché 2228 concernant les travaux d'aménagement des abords de la piscine Jacques Monquaut à signer avec la Société SEM Espace Vert sise 36 rue Paul Langevin 78370 PLAISIR

Lots	Montant initial	Montant avenant n°1	Montant total avenants en €HT	% de variation	Montant marché après avenants en €HT	Montant marché après avenants en €TTC
4- SEM	62 366,64 €	13 399,50 €	13 399,50	21,49%	75 766,14	90 919,37

Article 5 : Approuve l'avenant n°1 au lot n°5 du marché 2228 concernant les travaux d'aménagement des abords de la piscine Jacques Monquaut à signer avec la Société Maintenance Chaud Froid Electricité (MCFE) sise 1 rue Pierre Vaudenay 78350 JOUY-EN-JOSAS

Lots	Montant initial	Montant avenant n°1	Montant total avenants en €HT	% de variation	Montant marché après avenants en €HT	Montant marché après avenants en €TTC
5- MCFE	110 665,60 €	2 774,30 €	2 774,30	2,51%	113 439,90 €	136 127,88

Article 6 : Approuve l'avenant n°1 au lot n°6 du marché 2228 concernant les travaux d'aménagement des abords de la piscine Jacques Monquaut à signer avec la Société Planet Energy Concept (PEC) sise 8 rue du bois Malhais 78640 SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

Lots	Montant initial	Montant avenant n°1	Montant total avenants en €HT	% de variation	Montant marché après avenants en €HT	Montant marché après avenants en €TTC
6- PEC	189 527,50 €	18 165,31 €	18 165,31	9,58%	207 692,81	249 231,37

Article 7 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces afférentes.

Article 8 : Indique que les autres clauses du marché restent inchangées.

Article 9 : Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Approuvé à l'unanimité

Reçu du Contrôle de légalité le 26/05/2023
Identifiant : 078-217806215-20230522-6318-DE-1-1

Pour extrait conforme,



Direction générale des services techniques
Tél : 01 30 69 16 38

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de Trappes
1 rue de la République
Cs 90544
78197 Trappes cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

AQUA PRO URBA
2507 avenue de l'Europe
Les pavillons de Sermenaz Bat J
69140 RILLEUX LA PAPE

C - Objet du marché public

- Numéro du marché public : 222803
- Objet du marché public : Aménagement Abords de la piscine Jacques MONQUAUT
- Date de la notification du marché public : 13 octobre 2022
- Durée d'exécution du marché public : 7 mois et 15 jours
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 665 635.00 € HT
 - Montant TTC : 798 762.00 € TTC

D - Objet de l'avenant.

Vu la délibération n°2021-131 du Conseil Municipal du 15 octobre 2021 donnant délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres concernant les travaux, les fournitures courantes et les services pour un montant inférieur à 1 500 000€ HT, ainsi que les prestations intellectuelles pour un montant inférieur à celui défini par décret pour les procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres précités, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la piscine J. Monquaut, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 24 519.00 € HT
- Montant TTC : 29 422.80 € TTC
- % d'écart introduit : 3.68 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 690 154.00 € HT
- Montant TTC : 828 184.80 € TTC

Article 3 : Annexes

Les devis détaillés sont annexés au présent avenant :
- Devis N°23000129 du 28 février 2023

E – Clauses et conditions générales – réclamation - recours

Toutes les clauses et conditions générales demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à toute réclamation et à tout recours pour tout fait antérieur à la signature des parties du présent avenant. Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation de la masse des travaux consécutive au présent avenant et la modification de délai correspondante.

F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
AQUA PRO URBA 2507 avenue de l'Europe Les pavillons de Sermenaz Bat J 69140 RILLEUX LA PAPE		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

G - Signature du pouvoir adjudicateur

FAIT EN UN SEUL EXEMPLAIRE À TRAPPES, LE

Le MAIRE

Ali RABEH



Direction générale des services techniques
Tél : 01 30 69 16 38

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de Trappes
1 rue de la République
Cs 90544
78197 Trappes cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

MCFE
1 rue Pierre VAUDENAY
78350 JOUY-EN-JOSAS

C - Objet du marché public

- Numéro du marché public : 222805
- Objet du marché public : Aménagement Abords de la piscine Jacques MONQUAUT
- Date de la notification du marché public : 13 octobre 2022
- Durée d'exécution du marché public : 7 mois et 15 jours
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 110 665.60 € HT
 - Montant TTC : 132 798.72 € TTC

D - Objet de l'avenant.

Vu la délibération n°2021-131 du Conseil Municipal du 15 octobre 2021 donnant délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres concernant les travaux, les fournitures courantes et les services pour un montant inférieur à 1 500 000€ HT, ainsi que les prestations intellectuelles pour un montant inférieur à celui défini par décret pour les procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres précités, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la piscine J. Monquaut, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 774.30 € HT
- Montant TTC : 3 329.16 € TTC
- % d'écart introduit : 2.51 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 113 439.90 € HT
- Montant TTC : 136 127.88 € TTC

Article 3 : Annexes

Les devis détaillés sont annexés au présent avenant :

- Devis N°2023-0483 du 09 mars 2023
- Devis N°2022-1769 du 09 décembre 2022

E – Clauses et conditions générales – réclamation - recours

Toutes les clauses et conditions générales demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à toute réclamation et à tout recours pour tout fait antérieur à la signature des parties du présent avenant. Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation de la masse des travaux consécutive au présent avenant et la modification de délai correspondante.

F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
MCFE 1 rue Pierre VAUDENAY 78350 JOUY-EN-JOSAS		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

G - Signature du pouvoir adjudicateur

FAIT EN UN SEUL EXEMPLAIRE À TRAPPES, LE

Le MAIRE

Ali RABEH



Direction générale des services techniques
Tél : 01 30 69 16 38

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de Trappes
1 rue de la République
Cs 90544
78197 Trappes cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

PARC ESPACE
5 rue Joseph CUGNOT
78120 RAMBOUILLET

C - Objet du marché public

- Numéro du marché public : 222802
- Objet du marché public : Aménagement Abords de la piscine Jacques MONQUAUT
- Date de la notification du marché public : 13 octobre 2022
- Durée d'exécution du marché public : 7 mois et 15 jours
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 1 222 543.00 € HT
 - Montant TTC : 1 467 051.60 € TTC

D - Objet de l'avenant.

Vu la délibération n°2021-131 du Conseil Municipal du 15 octobre 2021 donnant délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres concernant les travaux, les fournitures courantes et les services pour un montant inférieur à 1 500 000€ HT, ainsi que les prestations intellectuelles pour un montant inférieur à celui défini par décret pour les procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres précités, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la piscine J. Monquaut, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : -47 240.00 € HT
- Montant TTC : -56 688.00 € TTC
- % d'écart introduit : -3.86 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 175 303.00 € HT
- Montant TTC : 1 410 363.60 € TTC

Article 3 : Annexes

Les devis détaillés sont annexés au présent avenant :
- Devis N° RAM-0390423 T22015 du 20 avril 2023

E – Clauses et conditions générales – réclamation - recours

Toutes les clauses et conditions générales demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à toute réclamation et à tout recours pour tout fait antérieur à la signature des parties du présent avenant. Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation de la masse des travaux consécutive au présent avenant et la modification de délai correspondante.

F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
PARC ESPACE 5 rue Joseph CUGNOT 78120 RAMBOUILLET		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

G - Signature du pouvoir adjudicateur

FAIT EN UN SEUL EXEMPLAIRE À TRAPPES, LE

Le MAIRE

Ali RABEH



Direction générale des services techniques
Tél : 01 30 69 16 38

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de Trappes
1 rue de la République
Cs 90544
78197 Trappes cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

PLANET ENERGY CONCEPT
8 rue du bois Malhais
78640 SAINT GERMAIN DE LA GRANGE

C - Objet du marché public

- Numéro du marché public : 222806
- Objet du marché public : Aménagement Abords de la piscine Jacques MONQUAUT
- Date de la notification du marché public : 13 octobre 2022
- Durée d'exécution du marché public : 7 mois et 15 jours
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 189 527.50 € HT
 - Montant TTC : 227 433.00 € TTC

D - Objet de l'avenant.

Vu la délibération n°2021-131 du Conseil Municipal du 15 octobre 2021 donnant délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres concernant les travaux, les fournitures courantes et les services pour un montant inférieur à 1 500 000€ HT, ainsi que les prestations intellectuelles pour un montant inférieur à celui défini par décret pour les procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres précités, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la piscine J. Monquaut, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 18 165.31 € HT
- Montant TTC : 21 798.37 € TTC
- % d'écart introduit : 9.58 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 207 692.81 € HT
- Montant TTC : 249 231.37 € TTC

Article 3 : Annexes

Les devis détaillés sont annexés au présent avenant :
- Devis N° DEV20961 du 06 décembre 2022

E – Clauses et conditions générales – réclamation - recours

Toutes les clauses et conditions générales demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à toute réclamation et à tout recours pour tout fait antérieur à la signature des parties du présent avenant. Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation de la masse des travaux consécutive au présent avenant et la modification de délai correspondante.

F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
PLANET ENERGY CONCEPT 8 rue du bois Malhais 78640 SAINT GERMAIN DE LA GRANGE		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

G - Signature du pouvoir adjudicateur

FAIT EN UN SEUL EXEMPLAIRE À TRAPPES, LE

Le MAIRE

Ali RABEH



Direction générale des services techniques
Tél : 01 30 69 16 38

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de Trappes
1 rue de la République
Cs 90544
78197 Trappes cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SEM ESPACES VERTS
36 rue Paul LANGEVIN
78370 PLAISIR

C - Objet du marché public

- Numéro du marché public : 222804
- Objet du marché public : Aménagement Abords de la piscine Jacques MONQUAUT
- Date de la notification du marché public : 13 octobre 2022
- Durée d'exécution du marché public : 7 mois et 15 jours
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 62 366.64 € HT
 - Montant TTC : 74 839.97 € TTC

D - Objet de l'avenant.

Vu la délibération n°2021-131 du Conseil Municipal du 15 octobre 2021 donnant délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres concernant les travaux, les fournitures courantes et les services pour un montant inférieur à 1 500 000€ HT, ainsi que les prestations intellectuelles pour un montant inférieur à celui défini par décret pour les procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres précités, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la piscine J. Monquaut, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 : incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 13 399.50 € HT
- Montant TTC : 16 079.40 € TTC
- % d'écart introduit : 21.49 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 75 766.14 € HT
- Montant TTC : 90 919.37 € TTC

Article 3 : Annexes

Les devis détaillés sont annexés au présent avenant :

- Devis N° SCREA/2360499/AG du 21 mars 2023
- Devis N° SCREA/23-0597/AG du 06 avril 2023

E – Clauses et conditions générales – réclamation - recours

Toutes les clauses et conditions générales demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à toute réclamation et à tout recours pour tout fait antérieur à la signature des parties du présent avenant. Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation de la masse des travaux consécutive au présent avenant et la modification de délai correspondante.

F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
SEM ESPACES VERTS 36 rue Paul LANGEVIN 78370 PLAISIR		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

G - Signature du pouvoir adjudicateur

FAIT EN UN SEUL EXEMPLAIRE À TRAPPES, LE

Le MAIRE

Ali RABEH



Direction générale des services techniques
Tél : 01 30 69 16 38

AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Mairie de Trappes
1 rue de la République
Cs 90544
78197 Trappes cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

SOCIETE DE RENOVATION GENERALE
6 avenue des étangs Pres
78250 HARDRICOURT

C - Objet du marché public

- Numéro du marché public : 222801
- Objet du marché public : Aménagement Abords de la piscine Jacques MONQUAUT
- Date de la notification du marché public : 13 octobre 2022
- Durée d'exécution du marché public : 7 mois et 15 jours
- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 540 000€ HT
 - Montant TTC : 648 000 € TTC

D - Objet de l'avenant.

Vu la délibération n°2021-131 du Conseil Municipal du 15 octobre 2021 donnant délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres concernant les travaux, les fournitures courantes et les services pour un montant inférieur à 1 500 000€ HT, ainsi que les prestations intellectuelles pour un montant inférieur à celui défini par décret pour les procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres précités, lorsque les crédits sont inscrits au budget :

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la piscine J. Monquaut, il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 23 263.21€ HT
- Montant TTC : 27 915.00€ TTC
- % d'écart introduit : 4.31%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 563 263.21 € HT
- Montant TTC : 675 915.85 € TTC

Article 3 : Annexes

Les devis détaillés sont annexés au présent avenant :
- Devis N°22.12.1630

E – Clauses et conditions générales – réclamation - recours

Toutes les clauses et conditions générales demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le titulaire du marché renonce à toute réclamation et à tout recours pour tout fait antérieur à la signature des parties du présent avenant. Il s'engage à ne demander aucune indemnité en ce qui concerne l'augmentation de la masse des travaux consécutive au présent avenant et la modification de délai correspondante.

F - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
SOCIETE DE RENOVATION GENERALE 6 avenue des étangs Pres 78250 HARDRICOURT		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

G - Signature du pouvoir adjudicateur

FAIT EN UN SEUL EXEMPLAIRE À TRAPPES, LE

Le MAIRE

Ali RABEH